

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 23 Juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 47 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents : 4

Date de convocation : 17 Juillet 2020

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

27 JUIL. 2020

et affichage le :

2 7 JUIL 2020

5 - Institutions et Vie Politique 5.3 - Désignation de représentants L'an 2020, le 23 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au SEROC

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH			X : M. Xavier ANCKAERT		
Mme Najat LEMERAY	х				
LA VIII ETTE	"				
M. Daniel BREARD	×				

			Excusés		lu-
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	х				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	х				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	х				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL				x	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES				171	
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	х				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT M. Jean-Claude RUAULT	x			T	
IVI. Jean-Claude NOAOLT	^	l,			
NOUES-DE-SIENNE					1
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	х				
M. Olivier JEANNEAU	х				
Mme Colette JOUAULT	х				
Mme Bernadette LEROY	х				
M. Georges RAVENEL	х				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : M. Denis JOUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	х				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	×				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	- Au	- h		nfa .	***************************************
Mme Annick ALLAIN	×				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	*			J	
M. Didier DUCHEMIN	x			X	
M. Marc GUILLAUMIN					
M. Francis HERMON	X		:		
	X		-		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

pouvoirs)

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2020, le périmètre du SEROC s'établit comme suit :

- Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin (SMISMB) dit COLLECTEA
- Communauté de Communes Seulles Terre et Mer
- Communauté de communes de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom.

En application de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020, portant modification statutaire du SEROC, l'Intercom de la Vire au Noireau doit désigner les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados (SEROC).

Selon l'avis du Bureau réuni le 15 juillet 2020, il es proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués, titulaires et suppléants, pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SEROC.

Monsieur le Président rappelle les informations suivantes

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres ler et II du titre ler du livre II de la cinquième partie.

Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

Le bureau communautaire réuni le 15 juillet 2020 propose les candidatures suivantes :

Territoire	11 Titulaires	11 Suppléants
	M. Marc ANDREU SABATER	M. Pierre-Henri GALLIER
Vire Normandie :	M. Gérard MARY	M. Corentin GOETHALS
(4 titulaires et 4 suppléants)	Mme Nicole DESMOTTES	M. Michel LELARGE
	M. Guy VELANY	M. Jacques COURTEILLE
	M. Alain DECLOMESNIL	M. André LEBIS
Souleuvre-en-Bocage : (3 titulaires et 3 suppléants)	M. Jean-Luc HERBERT	M. Régis DELIQUAIRE
,	M. Jean-Marc LAFOSSE	M. Francis HERMON
Ex Intercom Séverine :	Mme Coraline BRISON- VALOGNES	M. Jean-Pierre MARIE
(2 titulaires et 2 suppléants)	M. Gaëtan LEFEVRE	M. Jean-Michel MULLER
Ex intercom de Condé : (1 titulaire et 1 suppléant)	M. Jean ELISABETH	M. Benoît BALAIS
Valdallière : (1 titulaire)	M. Jean-Pierre MOINEAUX	M. Mickaël GUETTIER

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

		V	OTE		
		Vote au scrutin			
Pour :	53 ı la majorité	Contre :	0 à l'unanimité	Abstentions :	1

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

